Image not found or type unknown

Non paiement des frais de déménagement.

Par **Pierre MORA**, le **23/11/2016** à **17:15**

Bonjour,

voici mon soucis.

Sous officier de Gendarmerie au grade de Gendarme de carrière, je décide d'effectuer une reconversion en police municipale pour des raisons personnelles.

J'établis donc toutes les démarches nécessaire avec l'aide de différents services Gendarmerie.

Ma radiation est prononcée à la date du 01/11/2016 date à laquelle je commence donc en Police Municipale.

Étant en poste Gendarmerie dans l'Aisne, et affecté en Police Municipale dans l'Hérault, je demande donc si j'ai droit à des subventions quelconques pour mon déménagement.

Étant Pacsé avec 1 enfant et ayant un cubage important, je réserve en attendant une réponse Gendarmerie une camionnette sur un site de location de véhicule utilitaire. Coût total pour l'ensemble de la location 1000 Euros, que je devrais payer si je n'ai pas droit à une indemnisation de la part de la Gendarmerie.

Or comptabilisant 9ans de service Gendarmerie, l'adjointe au service concerné me contacte par téléphone, et me signale que j'ai droit à un déménagement pris en charge par la Gendarmerie.

Content, j'effectue donc différents devis et retiens donc le devis le moins cher comme prévu dans les conditions de déménagement en Gendarmerie.
Le devis retenu s'élève à 4000 Euros par la société de déménagement.

Le déménagement réalisé, j'effectue donc un chèque de la somme aux déménageurs. L 'entreprise de déménagement attend que la gendarmerie me reverse la totalité de la somme avant d'encaisser le chèque.(En général 1 à 2 mois de délais).

Or début novembre, le chef du service déménagement de la Gendarmerie me contacte et m'explique que le déménagement je n'y avais finalement pas droit. Que j'aurai du mieux me renseigner et que du coup les 4000 Euros ne me seront pas remboursé par la Gendarmerie comme initialement prévu.

J'ai beau lui faire comprendre que c'est son adjointe qui ma confirmé la chose, et étant donné

que c'est le service compétent dans se domaine je ne vois pas à qui j'aurai pu mieux me renseigner...

Donc je me retrouve avec 4000 Euros à devoir payer alors que si on m'avait dit directement que je n'avais pas droit aux indemnités de déménagement, je me serai débrouillé tout seul avec ma camionnette comme j'avais prévu à la base.

Je suis dépassé par cette réponse, et ne sais plus quoi faire. Pouvez-vous m'apporter une aide ou un renseignement pouvant me servir.
Je vous remercie par avance.
Cordialement.
Pierre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés